



## REGLEMENT INTERIEUR DU STAGE DE LEVIER ADULTE

### ORGANISATION GENERALE

#### ARTICLE 1 :

Les stages de Levier sont organisés par la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Badminton à la salle sportive communale, pour la partie badminton et au centre des Fauvettes, pour la partie de la restauration, de l'hébergement et des activités annexes.

#### ARTICLE 2 :

Chacun des stages est placé sous la responsabilité d'un éducateur sportif référent, qui anime l'équipe pédagogique qui a pour charge de régler les différents problèmes administratifs et logistiques pour le bon déroulement du stage.

#### ARTICLE 3 :

Les éducateurs sportifs de la Ligue ont la charge du programme pédagogique et éducatif proposé aux stagiaires. Celui-ci peut évoluer en raison des conditions climatiques ou de la fatigue accentuée des stagiaires.

#### ARTICLE 4 :

Pour chaque semaine, les stagiaires seront accueillis le dimanche, à partir de 16h. Le départ est prévu le samedi suivant avant midi. Ces horaires sont établis suivant les départs et les arrivées des autres stagiaires afin de permettre aux agents des Fauvettes de préparer les chambres. Tous les repas pris en dehors de ces horaires seront à la charge des stagiaires.

#### ARTICLE 5 :

Aucun mineur ne sera accepté sur ces stages.

### ACTIVITE BADMINTON et AUTRES ACTIVITES SPORTIVES

#### ARTICLE 6 :

Les éducateurs sportifs sont responsables du bon déroulement des séances liées directement et indirectement (footing, préparation spécifique) à la pratique du badminton et à leur encadrement.

Ils ont également la charge d'organiser les déplacements groupés entre le centre des Fauvettes et la salle sportive communale.

### FONCTIONNEMENT DU GROUPE ET DES SOUS-GROUPES

#### ARTICLE 7 :

**Pour l'organisation des activités pédagogiques**, des sous-groupes relativement réduits sont organisés généralement en fonction du niveau de pratique de badminton et de l'âge. Ils permettent à l'équipe d'encadrement de connaître individuellement chaque stagiaire. Cette organisation en sous-groupe facilite l'organisation pédagogique des séances adaptées au niveau de pratique des stagiaires. Elle permet un retour particulier à chacun des stagiaires.

### ORGANISATION GENERALE

#### ARTICLE 8 :

Dans les temps libres, les stagiaires sont libres d'utiliser leur temps comme ils le souhaitent. Concernant l'utilisation des équipements spécifiques (piscine, gymnase des Fauvettes, Centre d'équitation...), une demande doit être faite auprès du directeur avant utilisation sur des temps non prévus.



## FONCTIONNEMENT DU CENTRE DES FAUVETTES

### ARTICLE 9 :

Bien que le centre ait son propre personnel de service, les stagiaires peuvent être associés au rangement quotidien de leurs chambres et des différents lieux d'activités. Les éducateurs sportifs sont également souvent amenés à faire participer activement les stagiaires à quelques tâches matérielles qui doivent, bien entendu, être interprétées comme faisant partie intégrante de la **vie collective**.

### ARTICLE 10 :

Le centre des Fauvettes accueille également d'autres groupes dans son établissement. Les stagiaires sont tenus de respecter les personnes participantes à d'autres stages et leur encadrement.

L'attitude envers les personnels administratifs et techniques du centre des fauvelles répondent aux mêmes règles.

Toute difficulté ou toute demande doit être signalée par le stagiaire auprès du cadre "badminton" de son groupe ou de l'éducateur sportif référent du stage.

### ARTICLE 11 :

Les chambres du centre des Fauvettes sont un lieu de vie et de passage pour le personnel technique du centre ; en conséquence, les stagiaires veilleront au rangement correct de leurs affaires pour faciliter le travail du personnel.

### ARTICLE 12 :

**La consommation d'alcool est autorisée sous la responsabilité des concernés. Le centre des Fauvettes et la Ligue déclinent toute responsabilité à ce sujet.**

### ARTICLE 13 :

**Le sommeil est nécessaire dans le cadre de la récupération de toute pratique sportive intensive ou répétée. Il est conseillé aux stagiaires de profiter des périodes de temps libre pour réaliser des étirements complémentaires et des siestes très souvent réparatrices.**

**Le respect du repos de l'ensemble des stagiaires est demandé, pour cette raison après 22h00 et dans les périodes de sieste, les déplacements autour des chalets et dans les chambres doivent se dérouler dans le plus grand calme. Des salles de détente sont prévues afin de ne pas déranger le sommeil des stagiaires désirant dormir.**

## MODALITES DE REMBOURSEMENT

### ARTICLE 14 :

**Les arrhes ne seront pas remboursées si annulation après le 15 juillet 2018.**

### ARTICLE 15 : cas particuliers

Cas n°1 : le stagiaire s'est inscrit, a payé les arrhes, et se désinscrit avant le paiement du complément d'inscription : remboursement à 100% si annulation avant le 15/06/18 et remboursement de 50% des arrhes si annulation entre le 15/06/18 et le 15/07/18

Cas n°2 : le stagiaire s'est inscrit, a payé les arrhes ainsi que le complément d'inscription, et se désinscrit : idem que cas n°1 pour les arrhes, remboursement du complément d'inscription si annulation AVANT le début du stage

Cas n°3 : le stagiaire s'est inscrit, a réglé la totalité du stage (arrhes + complément), a commencé le stage mais souhaite partir au cours de la semaine de stage : remboursement de la pension complète à compter du jour de départ du stagiaire

LEVIER



LBFCBad.fr →

## APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT ET SANCTION

### ARTICLE 16 :

L'équipe d'animation est garant de la bonne application de ce règlement intérieur. Celui-ci est proposé à la signature de chacun des cadres et des stagiaires participants.

Son rôle est d'assurer la cohérence du fonctionnement de la vie collective et des règles de sécurité.

### ARTICLE 17 :

Tout manquement à ce texte pourra entraîner de la part de l'équipe pédagogique une sanction allant du simple avertissement au renvoi du stagiaire. **De plus cette sanction sera diffusée aux présidents de club et de ligue concernés.**

### ARTICLE 18 :

Ce présent règlement doit être lu dans son intégralité. Il est signé lorsque le formulaire de confirmation en ligne est validé.

